



BILAN - ACTIF

SARL 21 INTERACTIVE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/22
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 961	5 253	2 707	1 045
Immobilisations corporelles en cours	19 863		19 863	19 863
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	27 823	5 253	22 570	20 908
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	132 050		132 050	158 217
Autres créances	4 495		4 495	6 071
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3		3	14 290
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	136 548		136 548	178 578
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	164 371	5 253	159 118	199 486



BILAN - PASSIF

SARL 21 INTERACTIVE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 200)	200	200
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	20	20
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	59 698	42 185
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 175	17 513
SITUATION NETTE	67 093	59 918
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	67 093	59 918
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	498	
Emprunts et dettes financières diverses	15 027	146
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	17 985	36 200
Dettes fiscales et sociales	26 429	43 025
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	32 087	60 197
TOTAL DETTES	92 025	139 567
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	159 118	199 486

Montpellier le 03/06/2024

Société à responsabilité limitée 21 INTERACTIVE

Au capital de 200 €

Siège social : 61 Cour Sylvia 34070 Montpellier

No RCS: 513 530 923 Montpellier

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 29/05/2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le 29 mai,

A 11 heures.

Les associés de la société 21 INTERACTIVE, SARL au capital de 200 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est au 61 Cour Sylvia Monfort, 34070 Montpellier, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. BOUCHEL Swann, en qualité de gérant.

Sont présents :

- SASU SWANN HDG représenté par M. BOUCHEL Swann, en qualité de président, propriétaire de 75 parts sociales, numérotées de 21 à 95;

Sont régulièrement représentés :

- M. POCHER Olivier, propriétaire de 10 parts sociales, numérotées de 1 à 10;
- M. BONNET Cédric, propriétaire de 10 parts sociales, numérotées de 11 à 20;
- SASU SWANN HDG, propriétaire de 75 parts sociales, numérotées de 21 à 95 ;
- M. CASTRONOVO Eric, propriétaire de 5 parts sociales, numérotées de 96 à 100;

Soit au total un associé présent ou représenté, totalisant 75 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- approbation des comptes et affectation des résultats ;

- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les accusés réception des lettres de convocations ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante : 7175€ affectation à autre réserve.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Bouchel Swann pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant

